

Dispositif d'accompagnement et de formation des Enseignants Contractuels du second degré

DAFOR-DOYENS du second degré-DRH

1. Le dispositif dans sa globalité:

- L'entretien de recrutement ;
- Les visites conseils de l'inspecteur et/ou du PFA ;
- L'accompagnement et le tutorat en établissement;
- Le suivi administratif ;
- Le plan académique de Formation ;
- **Le Plan spécifique de formation des contractuels.**

2. Les acteurs engagés dans le dispositif :

- Les doyens du second de degré ;
- Les inspecteurs du second degré ;
- Les chefs d'établissement ;
- Les PFA ;
- La DAFOR ;
- La DRH ;

3. Deux axes d'accompagnement et de formation sont identifiés pour les enseignants contractuels :

- **L'entrée dans le métier** pour les néo-contractuels enseignants.
- Le développement de la professionnalisation et la **préparation aux concours de recrutements** pour l'ensemble des enseignants contractuels.

4. Descriptif des deux axes :

Axe 1 : l'entrée dans le métier pour les néo-contractuels enseignants :

Le vivier des néo-contractuels très mouvant (recrutement à tout moment de l'année, périodes d'enseignement de durée variable, ...) demande en termes d'accompagnement et de formation une déclinaison très adaptée et répondant aux demandes spécifiques de chaque néo-contractuel. Pour cela, il est essentiel d'articuler accompagnement sur le terrain et temps formation.

Afin d'aider au mieux l'entrée des néo-contractuels dans le métier, il leur sera proposé:

➤ Un accompagnement sur le terrain :

- L'accueil par le chef d'établissement ;
- La visite d'un inspecteur ou d'un PFA dans les semaines suivant la date de nomination.

➤ Un temps de formation :

- Un parcours M@gistère à leur intention (en cours d'élaboration) :
Objectif : prise de fonction rapide.

Contenus : accueil administratif, textes de référence, conseils pédagogiques, bibliographie, des espaces disciplinaires.

Un livret d'accueil est déjà disponible.

- Formation transversale des néo-contractuels
En complément du parcours une journée de formation transversale regroupant tous les néo-contractuels recrutés sur une période donnée

Cette journée, déclinée en trois moments, vise à conforter dans leurs missions *ces entrants dans le métier*:

- un accueil institutionnel en plénière par les doyens des collèges d'inspecteurs du second degré , un chef d'établissement, le DRH ;
- une conférence portant sur une problématique d'entrant dans le métier ;
- des ateliers en lien avec la conférence suivie.

Pour l'année 2018-2019, deux à trois journées pourront être retenues.

- Formations disciplinaires des néo-contractuels
Des journées spécifiques de formation disciplinaires seront proposées aux néo-contractuels à la demande des inspecteurs en fonction des besoins repérés .

Axe 2 : Le développement de la professionnalisation pour l'ensemble des enseignants contractuels:

Ce volet concerne l'ensemble des contractuels.

Pour accompagner au mieux le contractuel dans son développement professionnel, il lui est offert:

- L'accès aux actions de formation ou regroupements disciplinaires prévus dans le cadre du PAF ;
- Des journées de formation disciplinaire spécifiques ;
- Le suivi, l'approfondissement pédagogique :
 - les préparations au concours de recrutement (RAEP, ...)
 - des visites régulières dans le cadre de la professionnalisation du contractuel et en lien avec son suivi administratif (cédésation ,décret et Arrêté du 29 août 2016 circulaire du 20-3-2017).